

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
2020-027

Nbre de Conseillers en exercice : 36
Nbre de présents : 19
Nbre de votants : 27
Nbre de procurations : 8
Date de convocation et d'affichage : 20/02/2020
Secrétaire de séance : LAINÉ Fabien

L'an deux mille vingt, le vingt-sept février à 20h30

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au centre administratif de Parentis-en-Born, sous la présidence de Monsieur DUDON Alain, Président

Présents : Mme BLEVEC Marie-Christine, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. DELOUZE Alain, M. DORVILLE Patrick, M. DUDON Alain, M. FOSSE Bertrand, Mme DOUSTE Françoise, M. VILLENAVE Vincent, M. CHAUVIN Mickaël, M. ERNANDORENA Christian, Mme LARROUY Claude, M. LAVIELLE Raymond, M. SOULES Eric, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, M. LAINÉ Fabien, Mme DUBOIS Françoise, M. CASTAGNEDE Vincent, M. RAMEAU Thierry

Procurations : M. DEMANE Kamel donne procuration à Mme BOUSQUET Marie-Hélène, Mme PELTIER Virginie donne procuration à M. DELOUZE Alain, Mme LARREZET Hélène donne procuration à Mme BLEVEC Marie-Christine, Mme CASSAGNE Patricia donne procuration à M. CHAUVIN Mickaël, Mme BENHEBRI Béatrice donne procuration à Mme LARROUY Claude, Mme NADAU Marie-Françoise donne procuration à M. ERNANDORENA Christian, M. RODRIGUEZ David donne procuration à Mme DUBOIS Françoise, Mme MIREMONT Raphaëlle donne procuration à M. LAINÉ Fabien

Absents et excusés : Mme BLOUIN Anne, M. BUCAMP Frédéric, M. DIAZ Manuel, Mme NAYACH Laure, M. PIORKOWSKI Bruno, Mme POULAIN Marielle, M. LOUPIT Jean-Jacques, M. DUCOM Marc

Décision de l'assemblée :

Votants : 27
Pour : 27
Contre :
Abstentions :

Document exécutoire à compter du : 28/02/2020
Transmis en Préfecture le : 5/03/2020
Affiché le : 5/03/2020
à Parentis en Born, le 5/03/2020

Le Président,

Alain DUDON



Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20200227-2020-027-DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020

Sujet n° 27 : Validation du rapport de la CLECT

Rapporteur : Christian ERNANDORENA

La commission locale d'évaluation des charges transférées, réunie le 11 février 2020, a validé les annuités liées aux voies nouvelles à raison de 50 % à charge des communes, à savoir :

Extinction d'annuités pour les voies nouvelles ci-dessous :

- BISCARROSSE :
 - ✓ Vivier Nord pour 29 602,51 €
 - ✓ Parking nouveau collège : 33 958,37 €
 - ✓ Rue Voltaire : 19 897,96 €
- YCHOUX :
 - ✓ Parking salle polyvalente pour 2 104,84 €

Création d'annuités concernant la DSC de 2020 à 2029 pour les voies nouvelles ci-après :

- BISCARROSSE :
 - ✓ Sencion/Yquem pour 20 559,32 €
 - ✓ Lieutenant de Vaisseau Paris pour 736,21 €
 - ✓ Avenue du 11 novembre pour 622,68 €
- PARENTIS-EN-BORN
 - ✓ Bellique pour 14 243,69 €
- SAINTE EULALIE-EN-BORN :
 - ✓ Naous/Sainte Eutrope pour un montant total de 210,03 €

De ce fait, la CLECT a approuvé l'impact financier des nouveaux coûts sur les dotations de solidarité communautaires pour l'année 2020. Pour mémoire, les attributions de compensations 2020 ont été validées lors de la CLECT du 28 novembre 2019 et approuvées en conseil communautaire du 19 décembre 2019

M. le président soumet au vote du conseil communautaire l'approbation du rapport de la CLECT ci-joint en date du 11 février 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider le rapport de la CLECT
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20200227-2020-027-DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 28 février 2020

Le Président,



Alain DUDON

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20200227-2020-027-DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020



Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
Compte-rendu
Réunion du mardi 11 février 2020

Liste des présents : Mme CASSAGNE Patricia - M. COMET Bernard – M. DIAZ Manuel –
Mme DOUSTE Françoise – Mme DUBOIS Françoise -
M. ERNANDORENA Christian - M. GIL François – Mme PELTIER
Virginie
Mme LALUQUE Marie-Claude

Absents et excusés : M. CAPDEPUY Jean-Jacques - M. CHAUVIN Mickaël - M. DUCOM Marc
– M. LABRUYERE Christophe - M. LAVIELLE Raymond -
Mme MIREMONT Raphaëlle
M. FRANÇOISE Bernard - M. TESTUD Gilles

Pièces jointes : Attributions de compensations et dotations de solidarité communautaire
2020
Tableau des annuités d'emprunts des voies nouvelles

M. ERNANDORENA souhaite la bienvenue à tous les participants. Il rappelle l'ordre du jour de la commission :

- Attributions de compensation 2020
- Dotations de solidarité communautaire 2020
- Points divers

Le mécanisme des attributions de compensation (AC) a été créé par la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres. Ce mécanisme est prévu aux points IV et au V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

A ce titre, les attributions de compensation 2020 ont été révisées lors de la commission du 28 novembre 2019.

Pour la partie « dotations de solidarité communautaire », la DSC tient compte des annuités des voies nouvelles supportées à 50 % par les communes impactées des annuités de voies nouvelles réalisées en 2019.

Les tableaux joints au présent compte-rendu se déclinent de la façon suivante :

I - Attributions de compensation (AC) 2020

Il est rappelé que les attributions de compensation 2020 ont été présentées lors de la CLECT du 28 novembre 2019, soumis au vote du conseil communautaire du 19 décembre 2019 et approuvé par délibération n° 2019-105. Ce dernier a voté à l'unanimité les attributions de compensation 2020 qui s'établissent comme suit depuis le 1^{er} janvier 2020 :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20200227-2020-027a-DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020

Commune	montant annuel AC 2020
BISCARROSSE	951 629,39 €
GASTES	- 18 070,01 €
LUE	- 35 128,47 €
PARENTIS-EN-BORN	843 059,48 €
SAINTE EULALIE EN BORN	- 134 015,40 €
SANGUINET	- 305 886,34 €
YCHOUX	96 162,58 €

II - Dotations de solidarité communautaire (DSC) 2020

A l'occasion de cette même CLECT, il avait été convenu que la DSC serait examinée en début d'année 2020 avec les montants réellement arrêtés sur le compte administratif 2019.

M. le vice-président précise également que la DSC tient compte des annuités des voies nouvelles supportées à 50 % par les communes et que c'est, par ailleurs, une variable d'ajustement.

L'attention des membres est appelée sur la diminution de la DSC. Cette dernière ne pouvant être négative, les communes sont invitées à être vigilantes sur le solde de la DSC.

Sont jointes au présent document les annuités pour les voies nouvelles qui déterminent la DSC 2020 qui sera appliquée dès le mois de mars 2020 avec une régularisation pour les mois de janvier et février 2020.

Les communes concernées par l'évolution de la DSC pour les raisons suivantes :

Extinction d'annuités pour les voies nouvelles ci-dessous :

- BISCARROSSE :
 - ✓ Vivier Nord pour 29 602,51 €
 - ✓ Parking nouveau collège : 33 958,37 €
 - ✓ Rue Voltaire : 19 897,96 €
- YCHOUX :
 - ✓ Parking salle polyvalente pour 2 104,84 €

Création d'annuités concernant la DSC de 2020 à 2029 pour les voies nouvelles ci-après :

- BISCARROSSE :
 - ✓ Sencion/Yquem pour 20 559,32 €
 - ✓ Lieutenant de Vaisseau Paris pour 736,21 €
 - ✓ Avenue du 11 novembre pour 622,68 €
- PARENTIS-EN-BORN
 - ✓ Beillique pour 14 243,69 €
- SAINTE EULALIE-EN-BORN :
 - ✓ Naous/Sainte Eutrope pour un montant total de 210,03 €

Commune	montant annuel DSC 2019	montant annuel DSC 2020
BISCARROSSE	29 869,54 €	91 410,27 €
GASTES	34 829,60 €	34 829,60 €
LUE	24 757,52 €	24 757,52 €
PARENTIS-EN-BORN	32 439,65 €	18 195,96 €
SAINTE EULALIE EN BORN	61 541,42 €	61 331,39 €
SANGUINET	167 264,89 €	167 264,89 €
YCHOUX	224 844,70 €	226 949,54 €

Ces éléments étant approuvés par la commission, ils seront soumis au vote de l'assemblée délibérante du 27 février 2020.

Aucun autre sujet n'étant formulé, la séance est levée à 17 h 00.

Fait à Parentis en Born, le 12 février 2020

Le Vice-président en charge de la C.L.E.C.T.,

Christian ERNAND

Christian ERNAND



Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20200227-2020-027a-DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020

Accusé de réception en préfecture
040-24400873-20200227-2020-027a-DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020